

Demande de sacrement – Information

Votre enfant exprime l'envie de recevoir le baptême, ou encore faire sa première communion ?

Voici quelques informations qui expliquent les démarches et la position de la paroisse :

Pour le Baptême :

A partir de l'âge de 5 ans, l'Église tient à respecter la conscience des enfants. Ainsi **le baptême de votre enfant se fera en son nom propre**. Les parents et les parrains-marraines deviennent uniquement des « témoins » dans leur vie de foi et non plus des décisionnaires durant la célébration. Si la liberté de conscience est importante dans la vie des chrétiens, celle d'éclairer sa conscience l'est tout autant. **Ainsi votre enfant, devant connaître Jésus, devra faire 2 années de catéchisme pour pouvoir être baptisé**. Le fait de demander le baptême aujourd'hui ne signifie donc pas forcément que votre enfant sera baptisé dans l'année.

Pour la première communion :

Le baptême étant la porte d'entrée de tous les sacrements, **il faut être baptisé pour pouvoir faire sa première communion**. Pastoralement, **on préfère que l'enfant ait fait 2 ans de catéchisme pour faire sa première communion**. Ainsi, si l'enfant a fait 2 années de catéchisme, il **pourra alors faire automatiquement son baptême et sa première communion**, si cela correspond à sa demande.

Il peut toutefois il y avoir des dérogations : le curé peut accepter au cas par cas que l'enfant la fasse plus tôt notamment lorsque l'enfant est présent régulièrement à la messe et qu'il comprend ce qu'est le pain et le vin consacré.

Petit point vocabulaire également :

Avant on distinguait la « première communion » et la « communion solennelle ». Le prêtre faisait faire la première communion à l'enfant seul puis, ensuite, lors d'une célébration (la solennelle). Mais en réalité il s'agit du même sacrement, celui de la « communion eucharistique ». C'est pourquoi aujourd'hui, la première communion et la communion solennelle sont la même célébration.

Cependant, comme les paroissiens étaient en attente d'une communion solennelle, l'Église a donc créée une célébration qui s'appelle la « **profession de foi** ». Cette célébration n'est pas un sacrement mais il est possible de la faire. N'hésitez pas à en parler avec le prêtre.

L'Église Catholique souhaite une bonne rentrée pour vos enfants et l'équipe des catéchistes sera ravie de préparer vos enfants aux sacrements.

Père Guillaume VIVICORSI

